



Extrait de délibération

Bureau syndical

6 novembre 2017 – Parthenay

Identifiant
2017-11-05

L'An Deux Mille Dix Sept le lundi six novembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	2 novembre 2017	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	8	Absents, excusés :	1
Présents :	7	Votants :	7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal	BIRONNEAU Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	...

Route Nantes Poitiers Limoges : mobilisation en faveur de l'aménagement de la liaison routière et adhésion à l'association pour la promotion de cet axe

Commentaire : il s'agit d'affirmer la mobilisation des élus du Pays en faveur de l'aménagement de la liaison routière Bressuire-Poitiers-Limoges » et d'adhérer à « l'Association pour la promotion de la route Nantes-Poitiers-Limoges » afin de poursuivre les actions de lobbying vis-à-vis des pouvoirs publics.

Considérant que le SCoT du Pays de Gâtine, approuvé par délibération du Conseil d'Administration du SMAEG le 5 octobre 2015, est opposable au 13 décembre 2015.

L'aménagement de la liaison routière Nantes Poitiers Limoges est nécessaire et indispensable pour les populations et les acteurs économiques.

Depuis 1992 existe « l'Association pour la promotion de la route Nantes-Poitiers-Limoges » avec pour objectif l'aménagement de la liaison entre Nantes-Poitiers-Limoges. Aujourd'hui, la route Nantes-Bressuire est aménagée et la pertinence de l'association est plutôt en Deux-Sèvres et Vienne.

Une autre association « Avenir 147-149 » a le même objectif sur le territoire sud Vienne et Haute Vienne.

Le but premier de ces associations est de faire du lobbying auprès des pouvoirs publics afin que l'aménagement routier se réalise dans les meilleurs délais.

Aussi il paraît plus cohérent de fusionner les deux associations d'autant que le territoire concerné est aujourd'hui uniquement en Région Nouvelle Aquitaine.

Un travail a été amorcé de fusion des statuts des deux associations et d'écriture des statuts de la nouvelle association.

M. Amiot, Président de « l'Association pour la promotion de la route Nantes-Poitiers-Limoges » sollicite les collectivités des Deux-Sèvres pour réactualiser leur adhésion auprès de son association afin d'engager après les démarches de fusion. L'adhésion à ce jour est gratuite.

En outre, la renégociation du Contrat de Plan s'engage avec la possibilité sur les Deux-Sèvres de réaffectation de crédits fléchés initialement sur le rail vers la route.

De plus, la Région évolue dans son approche vis-à-vis des liaisons routières structurantes.

Le PETR du Pays de Gâtine doit élire un membre titulaire et un membre suppléant qui représenteront le PETR au sein de l'association.

Les membres du Bureau :

- **affirment la mobilisation du PETR en faveur de l'aménagement de la liaison routière Bressuire-Poitiers-Limoges d'autant qu'aujourd'hui la totalité de cet axe est dans la région Nouvelle Aquitaine et que les déplacements vers Poitiers, Limoges sont renforcés ;**
- **autorisent l'adhésion du PETR à l'Association pour la promotion de la route Nantes-Poitiers-Limoges ;**
- **décident de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein de l'association lors du prochain Comité syndical.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD